

PROJET DE LOI

N° 42

adopté

le 13 décembre 1977

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT APRÈS DÉCLARATION D'URGENCE

autorisant la ratification du Protocole financier entre la Communauté économique européenne et la Grèce, ensemble un Echange de lettres, signé à Bruxelles le 28 février 1977.

Le Sénat a adopté, en première lecture, après déclaration d'urgence, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 24 et 71 (1977-1978).

Article unique.

Est autorisée la ratification du Protocole financier entre la Communauté économique européenne et la Grèce, ensemble un Echange de lettres, signé à Bruxelles le 28 février 1977, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 13 décembre 1977.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 24 (1977-1978), Sénat.